

Cahier des résolutions

adoptées à l'assemblée générale annuelle

du 29 avril 2025



**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2
www.spfrq.qc.ca
Facebook @spfrq

Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-7099
Courriel : spfrq@quebec.upa.qc.ca



Table des matières

Les résolutions faisant partie de ce cahier ont été adoptées par les membres du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2025.

1- Pour une réglementation sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier respectueuse des saines pratiques	3
2- Pour une plus grande cohérence entre les objectifs des différents ministères du Québec en forêt privée	4

1- Pour une réglementation sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier respectueuse des saines pratiques

CONSIDÉRANT

- Que les instances municipales adoptent des règlements sur l'abattage d'arbres et autres affectant la production forestière en forêt privée.
 - Que les règlements sur l'abattage d'arbres sont parfois incohérents avec les saines pratiques forestières des producteurs.
-

L'assemblée générale annuelle 2025 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De sensibiliser les élus et aménagistes des MRC sur le territoire du SPFRQ à l'utilisation du « Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier » pour la révision de leur règlement.

2- Pour une plus grande cohérence entre les objectifs des différents ministères du Québec en forêt privée

CONSIDÉRANT

- Que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts demande aux producteurs forestiers de mobiliser davantage de bois aux usines de transformation.
 - Que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs demande de protéger la biodiversité et conserver les milieux naturels en forêt privée.
-

L'assemblée générale annuelle 2025 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ D'exiger une plus grande cohérence aux instances gouvernementales en ciblant des exemples afin d'harmoniser la protection de la biodiversité et la conservation des milieux naturels en forêt privée à la production de bois.